

# D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Chofetim 5786, 2 Elloul 5786

L'exercice du pouvoir est une chose particulièrement périlleuse. Toutes sortes de sentiments de supériorité peuvent s'emparer rapidement du cœur et de l'esprit de celui qui a le privilège d'accéder à certaines fonctions honorifiques.



Commentaire sur la Paracha par le  
Rabbin Didier Kassabi

Conscient du danger, les Maîtres des Pirké Avot nous enseignent : « Hais le pouvoir ». La Parasha de cette semaine aborde ce sujet à travers le thème de la nomination du roi.

Existe-t-il une fonction plus noble que celle-ci ? Quelle dignité peut ressentir l'homme qui accède au trône ?

D'autant plus que nos commentateurs affirment : « Place sur toi un roi afin que tu ressenties sa crainte ». La posture royale est source de domination et de peur sur l'ensemble du peuple.

La Torah est parfaitement consciente des risques se rapportant à la fonction. Elle met en évidence deux risques en particulier qui viennent illustrer les déviations éventuelles.

Tout d'abord, elle nous précise : « Lévil'ti roum lévavo ». Grâce aux pouvoirs qui lui sont conférés, le roi pourrait imaginer être supérieur à ses frères. De droit divin, puisque nommé par le prophète de son époque, il pourrait se détacher de son peuple, persuadé de sa grandeur.

Il serait alors amené à détourner son pouvoir à des fins privées plutôt que de rechercher le bien de la collectivité.

La Torah met également l'accent sur un deuxième type de danger : « Lévil'ti sour min hatorah ». Ses obligations et la complexité de sa fonction pourraient lui donner l'impression d'être dispensé de certaines Mitsvoth de la Torah qui seraient trop contraignantes. À ses yeux il n'est plus un individu comme les autres, il peut se permettre certaines libertés religieuses.

Face à ce risque, la Torah propose de mettre en place un cadre pour éviter ce genre d'excès. Malheureusement, la réalité historique témoignera que malgré ces « gardes-fous », de nombreux rois n'ont pas échappé à ces écueils. Mais le but recherché est clairement édicté.

Pour contrer le danger de l'orgueil, le verset nous enseigne : « lo yrbé ». Ceci vient nous apprendre que le roi ne doit pas vivre dans l'excès. Même s'il ne peut vivre et diriger son peuple sans les moyens matériels nécessaires il doit être en mesure de ne pas tomber dans une opulence ostentatoire. Il doit rester mesuré.

De la même façon, il doit préserver son lien avec les Mitsvoth de la Torah. Pour y parvenir, il recevra l'obligation d'écrire un Seffer Torah qui l'accompagnera partout. Certainement pas comme « porte-bonheur », mais comme le code de lois qu'il approfondira sans cesse pour ne pas perdre contact avec la réalité.

Nous vivons dans une société qui met en évidence tous les abus de nos dirigeants. Ces quelques réflexions pourraient aider ceux qui ont le mérite d'accéder à des fonctions privilégiées pour qu'ils accomplissent leur mission avec la plus grande intégrité.